

Séance du 24 mars 2025

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
22

Date de la Convocation
19/03/2025

Date d'affichage :
19/03/2025

Délibération N°

2025- 16
Objet de la
délibération :

CDG 62

Convention pour
la plateforme de
dématérialisation
des marchés
publics

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
27/03/2025

Pour son financement, une décomposition par state d'agents et par tranche est fixée comme suit :

Tranches	Communes et établissements de moins de 350 agents		Communes et établissements de plus de 350 agents	
	Consultations à l'année	Tarification	Consultations à l'année	Tarification
Tranche 1	Moins de 50	Gratuit	Plus de 50	250 €
Tranche 2	De 50 à 150	Gratuit	De 50 à 150	500 €
Tranche 3	De 150 à 250	Gratuit	De 150 à 250	1 000 €
Tranche 4	De 250 à 350	Gratuit	De 250 à 350	2 000 €
Tranche 5	Plus de 350	Gratuit	Plus de 350	4 000 €

Ce tarif permet de faire bénéficier de la plateforme du CDG 62, les collectivités et établissements relevant du socle commun qui sont porteurs de nombreuses consultations, afin de conserver un attrait auprès des entreprises et des sociétés soumissionnaires.

Par ailleurs le tarif reste attractif par rapport aux prix pratiqués dans le secteur privé.

Pour bénéficier de cette mission ou continuer à en bénéficier, la commune doit délibérer afin d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention d'adhésion.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer cette convention avec le Centre de gestion 62.

REÇU LE 30 AVR. 2025



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture